

BÂTIR POUR LA VIE

PROCES VERBAL

Réunion Comité Social et Economique Extraordinaire

Bouygues Travaux Publics Régions France

28 mai 2025 - 9 heures

Rapport arrêté des comptes

La réunion est présidée par Yvan HENAULT de la Direction des Ressources Humaines

- 1) Approbation des comptes du CSE de l'exercice 2024, présentés par le Cabinet MARQUANT

Nathalie MARQUANT, experte-comptable, et Olivier MONFRAY Trésorier présentent l'arrêté de chacun des deux comptes bancaires du Comité Social et Economique (ASC et AEP) au 31/12/2024 (**cf annexe 1**).

L'arrêté des comptes est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Social et Économique.

- 2) Présentation et consultation sur les budgets prévisionnels 2025

Olivier MONFRAY, présente les budgets prévisionnels 2025 du CSE (**cf annexe 2**)

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

- 3) Consultation sur le projet de transfert du reliquat de 10% du compte AEP sur le compte ASC

Olivier MONFRAY rappelle que la loi permet de transférer 10 % du reliquat du 0,2 (budget de fonctionnement du CSE), une fois les dépenses engagées e prévues déduites, vers le compte des ASC.

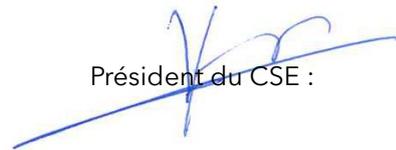
A ce titre, Oliver MONFRAY précise que le montant transféré du 0,2 vers le compte des ASC serait de 2137 euros.

Les membres du Comité Social et Economique actent la dotation de 10% du budget de fonctionnement du CSE vers le budget ASC et émettent à l'unanimité un avis favorable.

Secrétaire du CSE :



Président du CSE :



REGIONS FRANCE

PRESENTS :

BÂTIR POUR LA VIE

MEMBRES ELUS : Olivier MONFRAY, Virginie LUCAS, Eric DURIEZ, Guillaume BRUGOT, Elodie TERRENI, Vincent LEFEBVRE, Simon DEHOVE, Antoine OUVRARD, Léo DAURIOS, Hervé DUMAS, Christelle PETITPAS

SECRETAIRE DU CSE : Béatrice LECLERC

REPRESENTANT SYNDICAL : Guillaume TANTIN

Invitée : Nathalie MARQUANT, expert comptable



REGIONS FRANCE

RAPPORT ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31/12/2024

CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

Mai 2025

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre rapport sur les comptes de votre Comité Social et Économique (CSE) arrêtés au 31 décembre 2024.

Ce rapport comprend :

- **Notre attestation,**
- **Notre compte rendu de mission,**
- **Les comptes de résultat des ASC,**
- **Les comptes de résultat des AEP,**
- **Le bilan au 31 décembre 2024,**
- **Les annexes comptables.**

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie MARQUANT
Directrice de mission pôle comptabilité des CSE

François LAMY
Expert-comptable

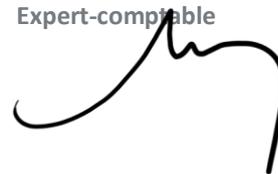


Table des matières

1	ATTESTATION.....	4
2	COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE	5
2.1	RÉFÉRENCE À NOTRE NOMINATION	5
2.2	ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ DU COMITÉ	5
2.3	APPRÉCIATION SUR LES MÉTHODES COMPTABLES RETENUES ET LES CONVENTIONS PASSÉES	5
2.4	APPRÉCIATION SUR LA COHÉRENCE ET LA VRAISEMBLANCE DES COMPTES	6
2.5	OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS ÉVENTUELLES	7
3	COMPTE DE RÉSULTAT DES ASC	8
3.1	INFORMATIONS ET COMMENTAIRES	8
4	COMPTE DE RÉSULTAT DES AEP	13
4.1	INFORMATIONS ET COMMENTAIRES	13
5	BILAN DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	16
5.1	schéma pédagogique relatif au bilan et au compte de résultat	18
5.2	Ressources du CSE.....	19
5.3	Analyse financière : fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.....	19
6	ANNEXES COMPTABLES	22
6.1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	22
6.2	ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	22
6.3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	23
6.4	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	25
6.5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	27
6.6	INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES RÉPARTIES.....	27
6.7	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS EN NATURE, CONVENTIONS PASSÉES ET AUX MISES À DISPOSITION	27
6.8	ENGAGEMENTS.....	27
6.9	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES	28
7	GLOSSAIRE.....	28

1 ATTESTATION

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences préconisées par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

À l'issue des travaux, qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

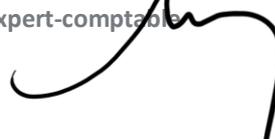
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 28 pages, se caractérisent par les données suivantes :

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

TOTAL DU BILAN	257 878 €
TOTAL DES PRODUITS	530 662 €
ASC (Activités Sociales et Culturelles)	458 557 €
AEP (Attributions Économiques et Professionnelles)	72 105 €
EXCÉDENT GLOBAL DE L' EXERCICE	56 890 €
EXCÉDENT Budget ASC	35 511 €
EXCÉDENT Budget AEP	21 379 €

Fait à Paris
Le 15/05/2025

FRANÇOIS LAMY
Expert-comptable



2 COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE

2.1 RÉFÉRENCE À NOTRE NOMINATION

Conformément à nos accords ratifiés par notre lettre de mission, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Trésorier en conformité aux dispositions du règlement intérieur du CSE.

Notre mission consiste à vous assister dans l'élaboration de votre arrêté comptable et dans l'établissement de celui-ci.

Elle s'inscrit dans le cadre des missions d'assurance dites « missions de présentation des comptes annuels ».

Le compte rendu de mission ci-joint comporte 5 parties :

- **Référence à notre nomination ;**
- **Organisation de la comptabilité du CSE ;**
- **Appréciation sur les méthodes comptables retenues et les conventions passées ;**
- **Appréciation sur la cohérence et la vraisemblance des comptes ;**
- **Observations et restrictions éventuelles.**

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le CSE.

2.2 ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ DU COMITÉ

La comptabilité est externalisée auprès du cabinet.

2.3 APPRÉCIATION SUR LES MÉTHODES COMPTABLES RETENUES ET LES CONVENTIONS PASSÉES

RÉFÉRENCES LÉGALES

Le présent compte rendu de mission est établi conformément aux dispositions suivantes :

- L'article [L2315-64](#) et suivants du Code du travail, qui fixe les obligations des CSE en matière de reddition des comptes et de dualité des budgets,
- Le règlement [n° 2018-06](#) de l'Autorité des normes comptables,
- Le règlement [n° 2021-05 du 3 septembre 2021](#) relatif aux comptes annuels des comités sociaux et économiques,
- Le plan comptable de référence et les recommandations de l'ANC,
- La présentation de deux comptes de résultat et d'un bilan avec les annexes comptables en référence aux obligations pour les CSE définies par l'ANC.

Les subventions de votre CSE dépassent les 153 000 €, il est donc concerné par un certain nombre d'obligations que nous vous rappelons :

- Tenue d'une comptabilité d'engagement ;
- Présentation d'un bilan et de deux comptes de résultat ;
- Rédaction d'une annexe comptable, et d'un rapport d'activité détaillé ;
- Règlement intérieur ;
- Attestation d'expert-comptable ;
- Obligation d'approuver les comptes dans les six mois qui suivent la date de clôture ;
- Obligation de remise du rapport trois jours au moins avant la date de la réunion ;
- Présentation des comptes lors d'une réunion plénière spécifique avec pour seul ordre du jour la présentation.

MISSION EFFECTUÉE PAR NOTRE CABINET

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des principes comptables :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'exploitation,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Nous avons effectué les vérifications légales propres à notre mission sur les deux sections comptables ASC et AEP.

ORGANISATION COMPTABLE

Le logiciel utilisé par le CSE permet de répondre aux obligations comptables en présentant une comptabilité d'engagement.

Nous avons pu disposer de l'ensemble des documents comptables, des factures, et des relevés bancaires afin de pouvoir effectuer la révision de la comptabilité.

La comptabilité en 2024, conforme aux obligations comptables, retient la date de réalisation de l'activité comme étant celle du rattachement à l'exercice.

FISCALITÉ ET ASSUJETTISSEMENT AUX COTISATIONS URSSAF

Aucune activité n'est soumise à l'impôt.

Les informations communiquées par le CSE concernant les règles d'attribution des activités vis-à-vis de l'Urssaf ne nous amènent pas d'observation particulière.

Nous vous rappelons que l'Urssaf est très attachée aux principes d'égalité et de non-discrimination.

Le plafond de 193 € jusqu'en 2024 par évènement et par salarié a été respecté.

2.4 APPRÉCIATION SUR LA COHÉRENCE ET LA VRAISEMBLANCE DES COMPTES

La comptabilité est régulièrement tenue et elle respecte les obligations comptables des CSE.

Les comptes présentés sont sous la forme d'une comptabilité d'engagement. Les charges et les produits pour les deux sections AEP et ASC sont régulièrement affectés.

Le contrôle des subventions allouées n'appelle pas de notre part d'observations.

Il n'y a pas de charges réparties par sections appellent ou n'appellent pas non plus d'observations.

2.5 OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS ÉVENTUELLES

Nous avons intégré dans les comptes les activités pérennes fixes dont le montant total est une des composantes du calcul de la subvention.

En effet la direction verse une subvention globale couvrant les activités pérennes variables et les activités pérennes fixes dont les montants ne transitent pas par le compte bancaire du CSE, mais sont prélevés directement sur la subvention des ASC.

Elles ont été intégrées en fonction des informations reçues par la direction des ressources humaines.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DES ASC

3.1 INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Le résultat de l'exercice 2024 des ASC se traduit par un résultat **excédentaire** de 35 511 € après un résultat **déficitaire** de 5 302 € en 2023.

Une analyse détaillée vous sera présentée dans le rapport d'activité 2024.

Cet excédent s'impute comptablement sur les **réserves** du budget des ASC.

Au 31 décembre 2024, les réserves s'élèvent à 113 874 € :

	2 024	2 023
Réserves ASC	77 102	82 405
Résultat de l'exercice	35 511	- 5 302
Transfert réserves 10% de l'excédent	1 261	-
Total des réserves ASC	113 874	77 102

Les produits de l'exercice s'élèvent à **458 896 €** et sont constitués par les subventions, la participation des collaborateurs, et des produits exceptionnels.

Les subventions annuelles s'élèvent à **358 896 €**

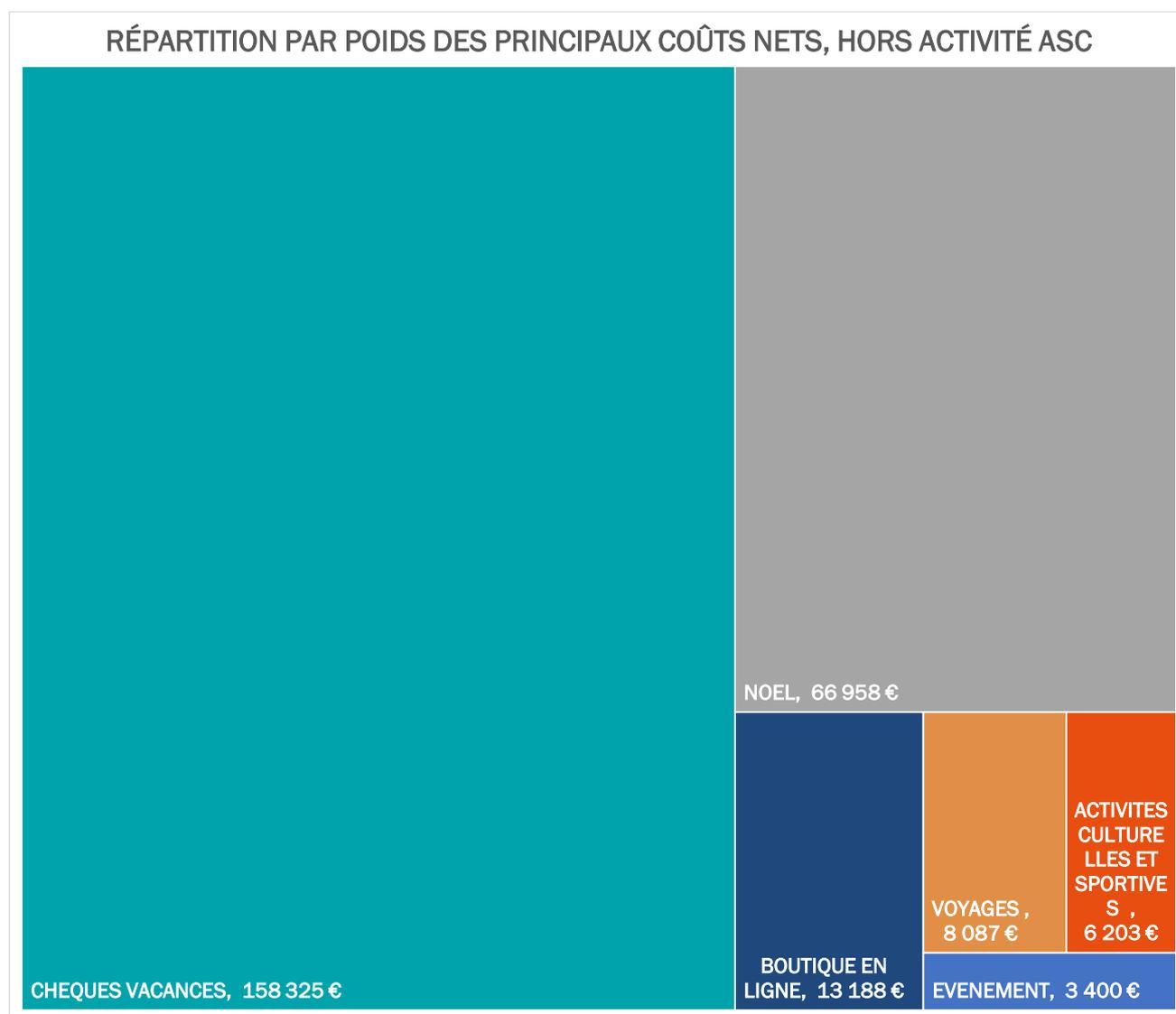
- D'une part de la subvention servant à financer les activités pérennes variables gérées par le CSE, soit 285 000 € déterminé par le protocole d'accord annuel.
- D'une part de la subvention servant à couvrir les activités pérennes fixes, pour lesquelles le CSE a délégué la gestion à la direction, soit 73 896 €

En 2024, on enregistre également au titre des produits de l'exercice :

- Produits exceptionnels : **6 758 €**
 - ✓ Remboursement de la poste suite perte chèque vacances : 458 €
 - ✓ Remboursement de la caisse épargne : 6 000 €
 - ✓ Remboursement de KDO Rugby : 300 €
 - ✓ Annulation écart sur provision : 2 €

Les activités dégagent un coût net correspondant à la différence entre les produits (recettes encaissées) et les charges (les factures réglées par le CSE).

Il s'élève à **256 161 €** et se répartit comme suit :



Les principales activités (en coût net) en 2024 sont :

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	Types d'activités	Cout NET
Decathlon	Activité sportive	6 203 €

CHEQUES VACANCES	Types d'activités	Cout NET
Chèques -vacances	Chèques -vacances	21 489 €
Cartes vacances	Cartes vacances	136 836 €

NOEL	Types d'activités	Cout NET
Colis de Noel	Colis de Noel	34 786 €
Jouets	Jouets	12 922 €
Cartes cadeau enfant	Carte cadeaux d'une valeur de 70€	19 250 €

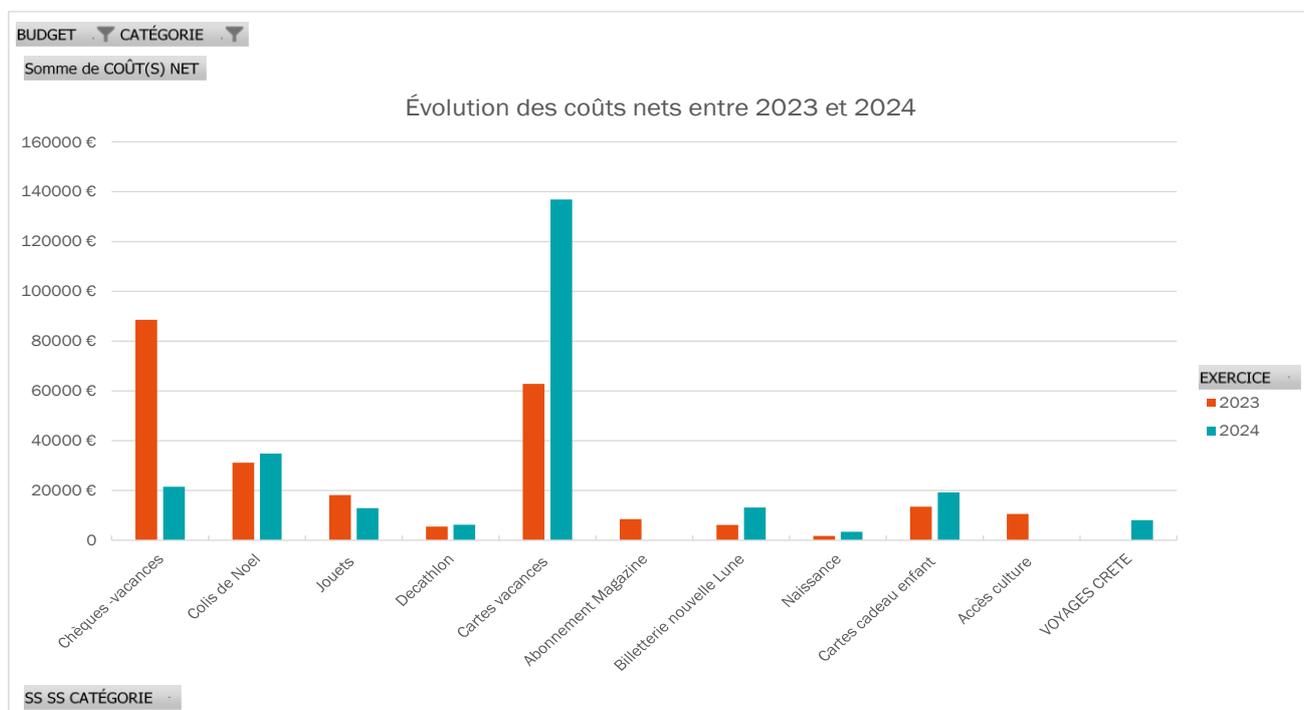
BOUTIQUE EN LIGNE	Types d'activités	Cout NET
Billetterie nouvelle Lune	Billetterie nouvelle Lune	13 188 €

EVENEMENT	Types d'activités	Cout NET
Naissance	Chèque cadeaux naissance OKAIDI	3 400 €

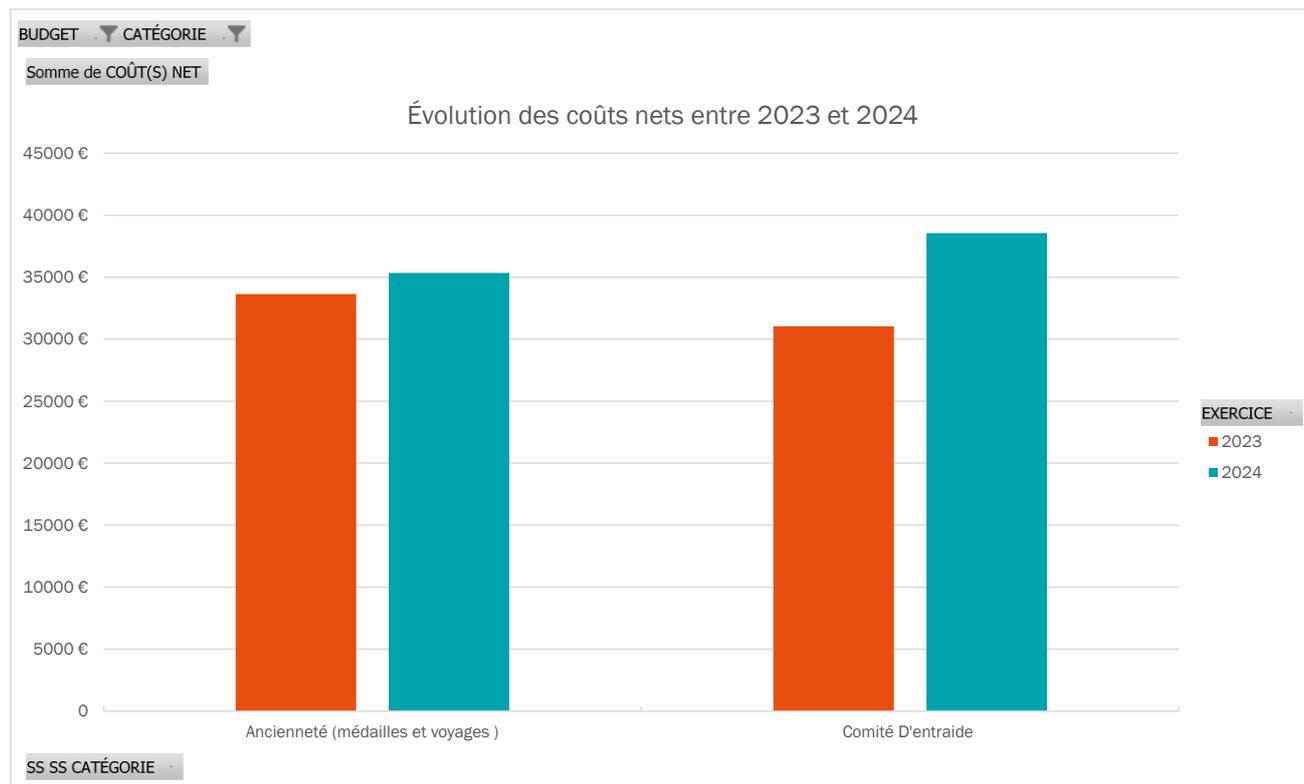
VOYAGES	Types d'activités	Cout NET
VOYAGES CRETE	VOYAGES CRETE	8 087 €

Nous vous proposons ci-dessous un tableau comparatif des coûts nets 2024/2023, afin de disposer d'une vision globale des coûts nets sur les 2 années.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES



ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES



	2024	2024	2024	2023
COMPTE DE RÉSULTAT ASC	CHARGES	PRODUITS	COÛT NET	COÛT NET
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES				
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES				
Decathlon	6 203		-6 203	-5 500
Total ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	6 203		-6 203	-5 500
CHEQUES VACANCES				
Chèques -vacances	103 809	82 320	-21 489	-88 536
Cartes vacances	136 836		-136 836	-62 783
Total CHEQUES VACANCES	240 645	82 320	-158 325	-151 319
NOEL				
Colis de Noel	34 786		-34 786	-31 176
Jouets	12 922		-12 922	-18 112
Cartes cadeau enfant	19 250		-19 250	-13 460
Total NOEL	66 957		-66 958	-62 748
BOUTIQUE EN LIGNE				
Abonnement Magazine				-8 515
Billetterie nouvelle Lune	13 188		-13 188	-6 124
Total BOUTIQUE EN LIGNE	13 188		-13 188	-14 639
ACTIVITES CULTURELLES				
Accès culture				-10 546
Total ACTIVITES CULTURELLES				-10 546
EVENEMENT				
Naissance	3 400		-3 400	-1 700
Total EVENEMENT	3 400		-3 400	-1 700
VOYAGES				
VOYAGES CRETE	18 670	10 583	-8 087	
Total VOYAGES	18 670	10 583	-8 087	
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES	349 063	92 903	-256 161	-246 452
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES				
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES				
Ancienneté (médaillles et voyages)	35 341		-35 341	-33 650
Comité D'entraide	38 555		-38 555	-31 035
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES	73 896		-73 896	-64 685
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES	73 896		-73 896	-64 685
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS				
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	46		-46	-65
Total CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	46		-46	-65
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges sur exercice antérieur	40		-40	-53
Produits sur exercice antérieur				1 265
Produits Exceptionnels		6 458	6 458	
Total CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	40	6 458	6 418	1 212
Produits sur exercices antérieurs				
Produits sur exercices antérieurs		300	300	
Total Produits sur exercices antérieurs		300	300	
Total CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	40	6 758	6 718	1 212
SUBVENTIONS				
SUBVENTION ACTIVITES FIXES		73 896	73 896	64 685
SUBVENTION ACTIVITES VARIABLES		285 000	285 000	240 000
Total SUBVENTIONS		358 896	358 896	304 685
RÉSULTAT	423 045	458 557	35 511	- 5 305

4 COMPTE DE RÉSULTAT DES AEP

4.1 INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Nous vous rappelons les termes de l'arrêté d'homologation du 22 novembre 2021 et de l'article L2312-8 du Code du travail qui fixent le contenu du budget des AEP :

- Les activités d'expertise et les missions économiques : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation.
- Les dépenses relatives à la formation économique des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement.
- Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise.
- Les autres frais de fonctionnement.
- Le montant éventuellement versé au comité central d'entreprise.

Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un résultat **excédentaire** de 21 379 € après un résultat **excédentaire** de 14 020 € en 2023.

Cet excédent s'imputera sur les réserves du budget des AEP.

Ainsi au 31 décembre 2024, les réserves s'élèvent à 97 672 € :

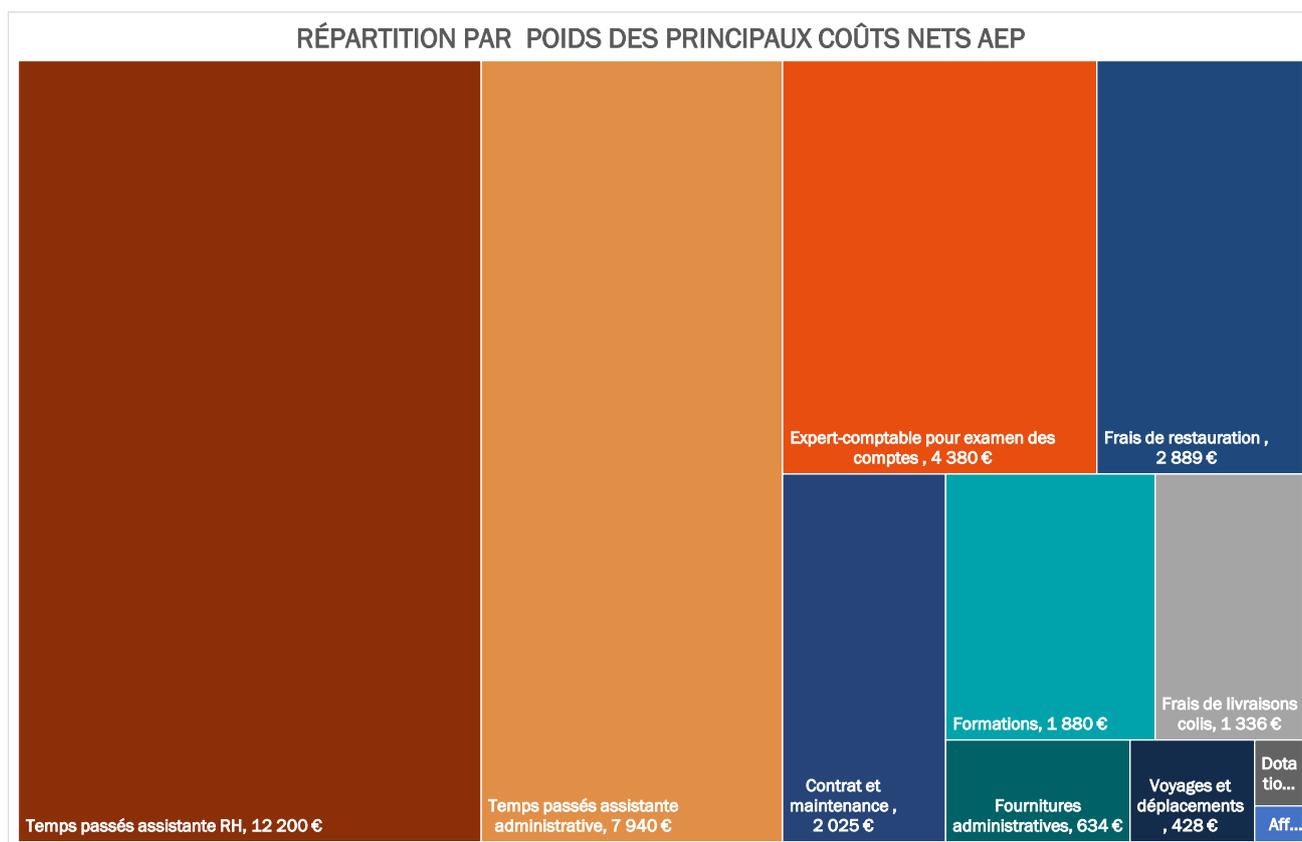
	2 024	2 023
Réserves AEP	77 554	63 534
Résultat de l'exercice	21 379	14 020
Transfert réserves 10% de l'excédent	- 1 261	-
Total des réserves AEP	97 672	77 554

Les produits de la période s'élèvent à 72 105 € et sont constitués par les subventions ; de produits financiers ; et des produits exceptionnels.

Les subventions et les produits du CSE sont composés de la manière suivante :

- Subvention de la direction : **71 745 €**
 - ✓ Elle représente 0,2 % de la masse salariale annuelle.
- Produits exceptionnels : **360 €**
 - ✓ Remboursement frais bancaires

Les charges 2024 s'élèvent à **50 726 €** et se composent de la manière suivante :



Les principales charges 2024 sont les suivantes :

EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES	Types d'activités	Cout NET
Expert-comptable pour examen des comptes	Honoraire de l'expert comptables	4 380 €

FORMATIONS	Types d'activités	Cout NET
Formations	Formations	1 880 €

TACHES ADMINISTRATIVES	Types d'activités	Cout NET
Frais de livraison colis	Frais de livraison colis	1 336 €
Frais de restauration	Frais de restauration	2 889 €
Fournitures administratives	Conception graphique et achat d'agendas	634 €
Dotation amortissement Logiciel	Dotation achat informatique	110 €
Voyages et déplacements	Voyages et déplacements	428 €
Contrat et maintenance	Nouvelle Lune et QR code	2 025 €
Frais de port Nouvelle lune	Frais de port Nouvelle lune	497 €
Frais ma carte vacances	Frais ma carte vacances	4 155 €
Communications aux salariés	Alize communication	9 999 €
Achat divers	Confiseries	228 €
Pot de départ élus	Cadeaux départ élus	320 €

REFACTURATION DE LA DIRECTION	Types d'activités	Cout NET
Temps passés assistante RH	Refacturation de la direction	12 200 €
Temps passés assistante administrative	Refacturation de la direction	7 950 €
Affranchissements	Affranchissements	60 €

AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Cout NET
Frais de formation 2023 et des frais de ma carte vacances	1 285 €

Nous vous proposons ci-dessous un compte de résultat synthétique des AEP et un comparatif avec l'exercice précédent.

COMPTE DE RÉSULTAT AEP	2024	2024	2024	2023
CHARGES		PRODUITS	COÛT NET	COÛT NET
EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES				
Expert-comptable pour examen des comptes	4 380		-4380	-4380
Total EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES	4 380		-4380	-4380
FORMATIONS				
Formations	1 880		-1880	-5617
Total FORMATIONS	1 880		-1880	-5617
TACHES ADMINISTRATIVES				
Frais de livraisons colis	1 336		-1336	-1240
Frais de restauration	2 889		-2889	
Fournitures administratives	634		-634	
Dotation amortissement Logiciel	110		-110	-8300
Voyages et déplacements	428		-428	-1126
Contrat et maintenance	2 025		-2025	-6107
Frais de port Nouvelle lune	497		-497	
Frais ma carte vacances	4 155		-4155	
Communications aux salariés	9 999		-9999	
Achat divers	228		-228	
Pot de départ élus	320		-320	
Total TACHES ADMINISTRATIVES	22 620		-22621	-16773
REFACTURATION DE LA DIRECTION				
Affranchissements	60		-60	-13
Temps passés assistante administrative	7 940		-7940	-7940
Temps passés assistante RH	12 200		-12200	-12200
Total REFACTURATION DE LA DIRECTION	20 200		-20200	-20153
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Frais bancaires	360	360	0	
Total AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	360	360	0	
AUTRES ACHATS ET PRODUITS				
Charges et produits sur exercices antérieurs	1 285		-1285	1876
Total AUTRES ACHATS ET PRODUITS	1 285		-1285	1876
SUBVENTIONS				
SUBVENTION AEP		71 745	71745	59067
Total SUBVENTIONS		71 745	71745	59067
Résultat	50 726	72 105	21 379	14 020

5 BILAN DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comme l'exigent les obligations comptables des CSE, nous vous présentons un bilan unique au 31/12/2024 qui reprend les deux sections comptables.

BILAN AU 31/12/2024 - CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France							
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET 2024	NET 2023	PASSIF	MONTANT 2024	MONTANT 2023
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Logiciels	49 797	49 797	-	-	Réserves ASC	77 102	82 405
Matériel de bureau et informatique	1 380	110	1 270	-	RÉSULTAT DE L'EXERCICE ASC	35 511	5 302
					Transfert réserves 10% de l'excédent	1 261	-
Total Immobilisations	51 177	49 907	1 270	-	Total Réserves ASC	113 874	77 102
ACTIF CIRCULANT					Réserves AEP		
Stock	-	-	-	-	RÉSULTAT DE L'EXERCICE AEP	21 379	14 020
Salariés	-	-	-	-	Transfert réserves 10% de l'excédent	1 261	-
Fournisseurs	25 697	-	25 697	-	Total réserves AEP	97 672	77 554
Dépôt / Caution	-	-	-	-	Total Réserves		
Prêts aux salariés	-	-	-	-		211 546	154 656
Autres créances	66 329	-	66 329	67 856	Total des dettes		
Total Créances	92 026	-	92 026	67 856		10 082	28 713
Banque ASC	96 527	-	96 527	79 594	Taxe impôts sur les sociétés	-	-
BANQUE AEP	45 362	-	45 362	36 812	Salariés	-	-
Virements internes	-	-	-	-	Fournisseurs	-	18 111
					Autres dettes	10 082	10 603
Total Trésorerie	141 889	-	141 889	116 406	Total des dettes	10 082	28 713
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION		
Charges constatées d'avance	22 693	-	22 693	-	Produits constatés d'avance	33 194	-
Produits à recevoir	-	-	-	-	Charges à payer	3 056	894
Total comptes de régularisation	22 693	-	22 693	-	Total comptes de régularisation	36 250	894
TOTAL GÉNÉRAL	307 785	49 907	257 878	184 262	TOTAL GÉNÉRAL	257 878	184 262

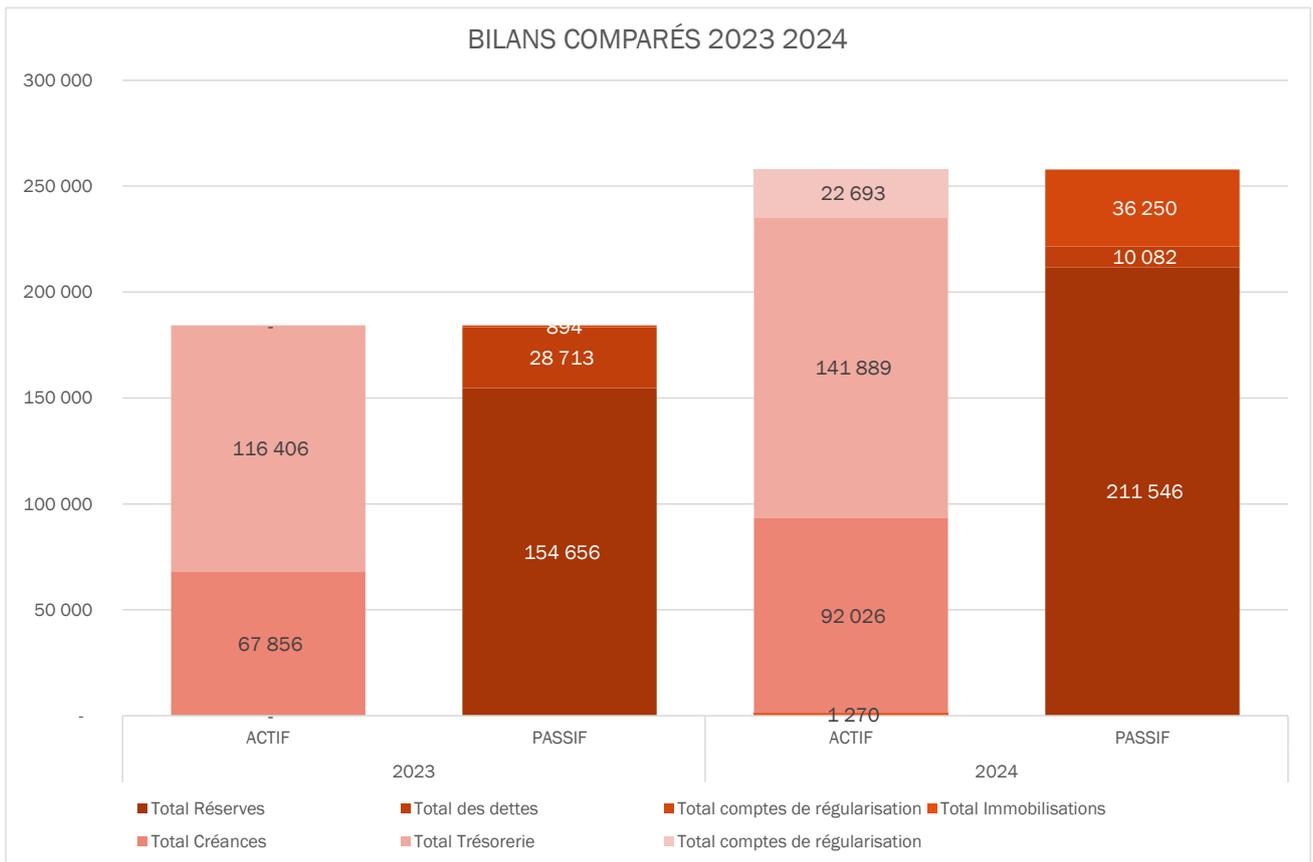
L'équilibre financier entre l'actif et le passif fait apparaître un **résultat** excédentaire pour l'ensemble du CSE de **56 890 €**.

Les réserves totales du comité à fin décembre 2024 s'élèvent à **211 546 €**, dont 97 672 € sur le budget des AEP et 113 874 € sur le budget des ASC.

La trésorerie totale disponible à fin décembre s'élève à **141 889 €**.

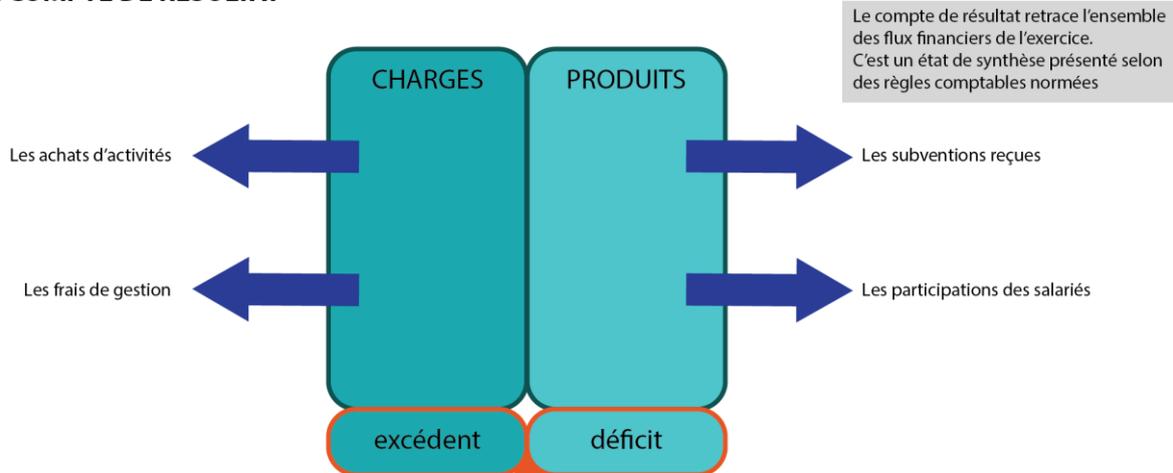
Nous retrouvons le détail des différents comptes de régularisations et des immobilisations dans les annexes ci-après.

BILANS COMPARÉS 2023 2024

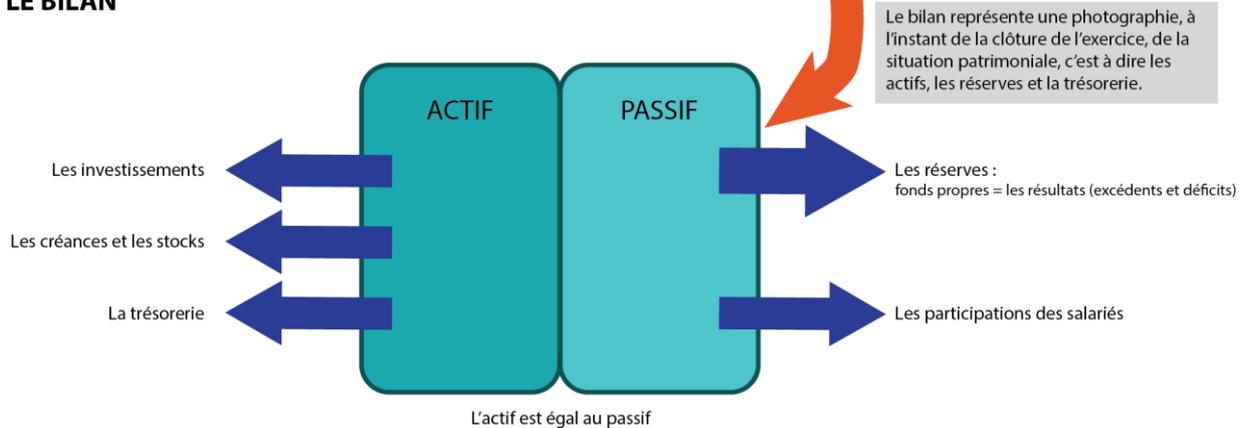


5.1 SCHÉMA PÉDAGOGIQUE RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

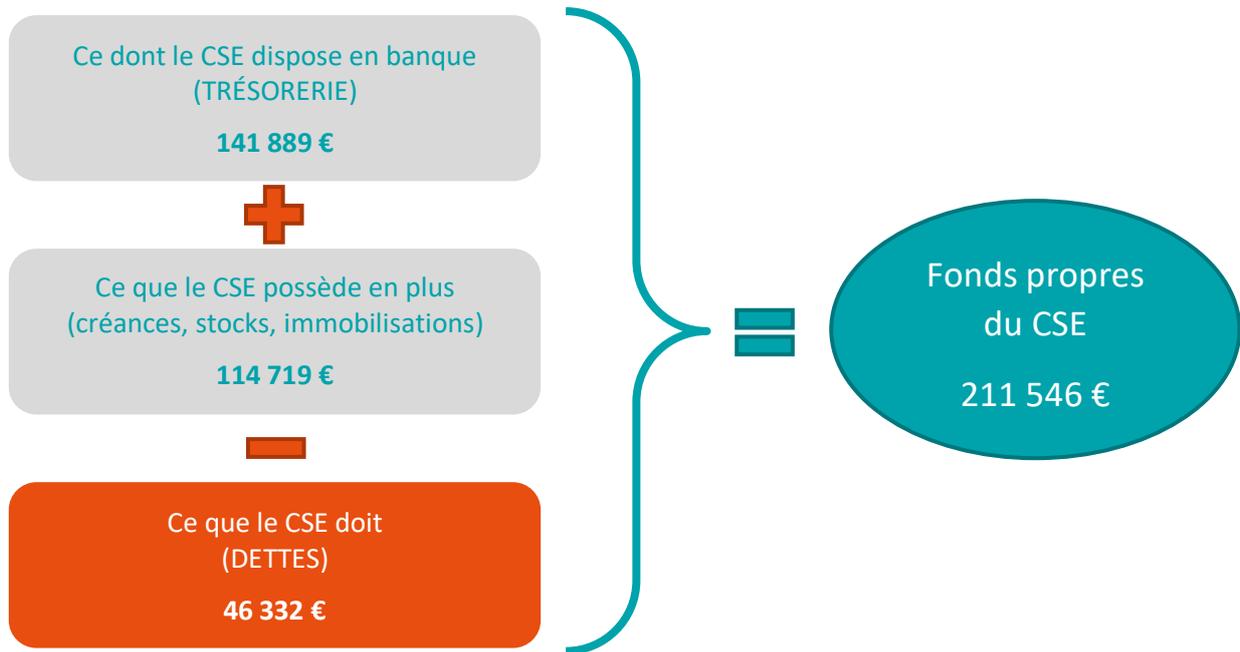
LE COMPTE DE RÉSULTAT



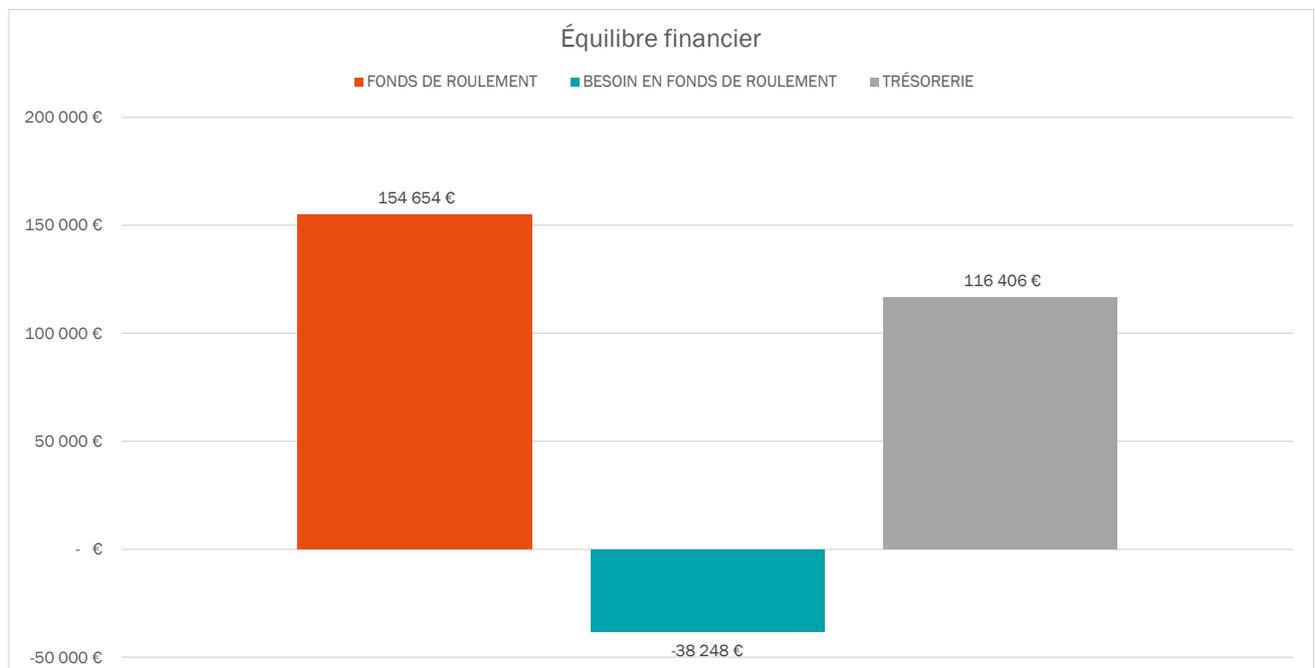
LE BILAN



5.2 RESSOURCES DU CSE



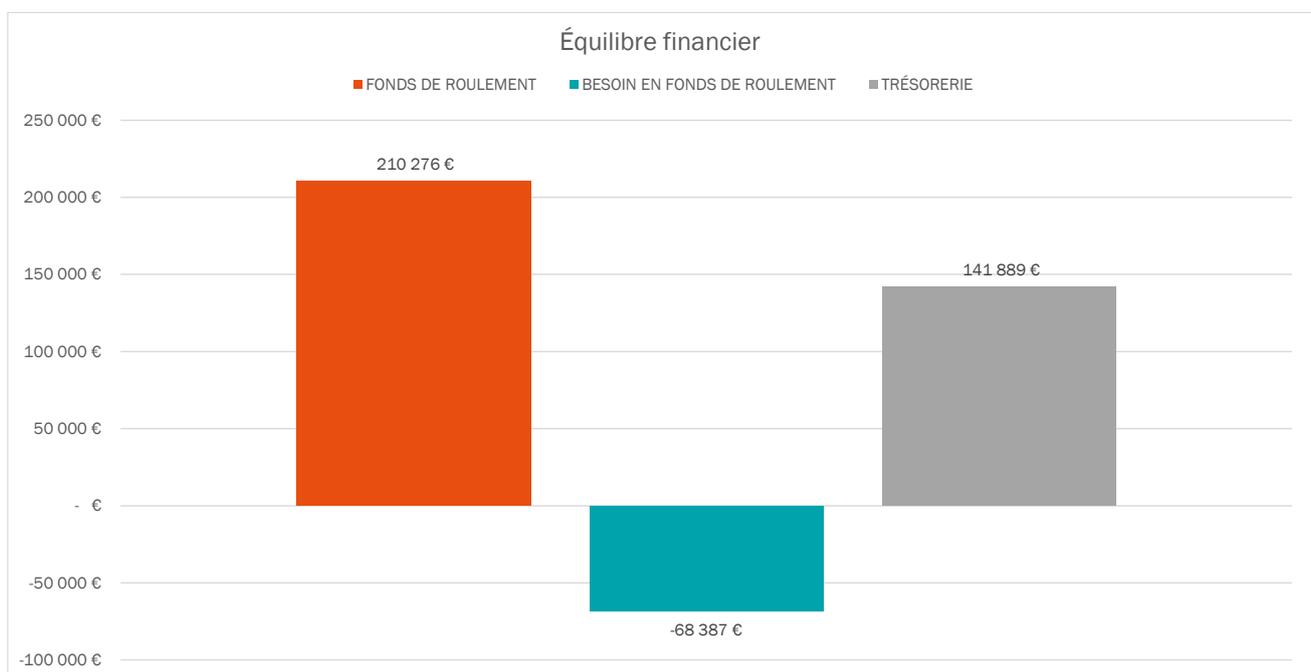
5.3 ANALYSE FINANCIÈRE : FONDS DE ROULEMENT ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT



FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL DES RÉSERVES	211 546
+	
PROVISIONS	-
-	
IMMOBILISATIONS NETTES	1 270
=	
FONDS DE ROULEMENT	210 276

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
	2024	2023
DETTES	10 082	28 713
-		
STOCK	-	-
-		
CRÉANCES	92 026	67 856
+		
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	36 250	894
-		
COMPTES DE RÉGULARISATIONS ACTIF	22 693	-
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 68 387	- 38 250

FONDS DE ROULEMENT	+	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	=	TRÉSORERIE
210 276	+	- 68 387	=	141 889



DE LA RESERVE A LA TRÉSORERIE

TOTAL DES RÉSERVES	211 546
-	
IMMOBILISATIONS	1 270
-	
STOCK	-
-	
CRÉANCES TIERS	92 026
-	
PRODUITS A RECEVOIR	-
-	
FLUX FINANCIERS N+1	- 10 501
+	
CHARGES A PAYER	3 056
+	
DETTES	10 082
=	
TRÉSORERIE	141 889

6 ANNEXES COMPTABLES

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2024 est de **257 878 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

6.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du CSE ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes prévus dans le règlement 2018 – 06, ainsi qu'au règlement n° 2021-05 du 3 septembre 2021 relatif aux comptes annuels des comités sociaux et économiques, publiés par l'autorité des normes comptables et adaptés aux CSE.

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices comptables,
- Permanence des méthodes,
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité par la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

▶▶ ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le CSE dispose d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations sont normalement évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires + TVA).

▶▶ AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque immobilisation.

▶▶ CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement. Aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

6.2 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif de l'exercice

6.3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

6.3.1 Immobilisations

Nature des Immobilisations	Valeur brute 31/12/2023	ACQUISITIONS	CESSIONS	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements	Valeur NETTE 31/12/2024
Immobilisations incorporelles - Logiciel	49 797			49 797	49 797	0
Immobilisations incorporelles - Achat 01/10/2024		1 380		1 380	110	1 270
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL	49 797	0	0	49 797	49 797	1 270

6.3.2 État des stocks

Le CSE ne comptabilise pas de stocks au 31/12/2024.

6.3.3 État des créances

Au 31/12/2024, les comptes enregistrent **92 026 €** de créances réparties de la manière suivante :

- **Compte de l'entreprise : 65 218 €**

COMPTE DE L'ENTREPRISE	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Compte de liaison ASC	10 082	10 082	
Médailles	3 531	3 531	
Total ASC	13 613	13 613	
Compte de l'entreprise AEP	51 605	51 605	
Total AEP	51 605	51 605	
TOTAL CRÉANCES	65 218	65 218	

Détail du compte de liaison ASC	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Abonnement Otium payé par ASC	5 089		
Remboursement ASC vers AEP	4 564		
Formation ELLISPE CE payé par ASC	4 200		
Billetterie Nouvelle payé par AEP		3 250	
Carte vacances et régularisation		520	
TOTAL	13 853	3 771	10 082

Détail du compte de L'entreprise AEP	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Subvention 2024	71 745		
Refacturation direction		20 140	
TOTAL	71 745	20 140	51 605

Détail compte Médailles	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Solde créditeur		8 811	
Règlement médailles 2023	21 770		
Remboursement direction		9 428	
TOTAL	21 770	18 239	3 531

- **Créances fournisseurs : 25 697 €**

CRÉANCES FOURNISSEURS	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Avance et Acompte fournisseurs voyages 2025	25 697	25 697	0
		0	0
Total ASC	25 697	25 697	0
Total AEP	0	0	0
TOTAL CRÉANCES	25 697	25 697	0

- **Créances Nouvelle lune et Meyclub : 1 112 €**

CRÉANCES - MEYCLUB/ NOUVELLE LUNE	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Porte Monnaie MEYCLUB	720		720
Nouvelle lune	392	392	
Total ASC	1 112	392	720
Total AEP			
TOTAL CRÉANCES	1 112	392	720

6.3.4 Trésorerie

La trésorerie présente un solde fin 2024 de **141 889 €** :

COMPTE DE TRÉSORERIE	Solde au 31/12/2024
Solde bancaire du compte courant des ASC	96 526
Ecriture non rapprochées des ASC	- 1
Solde comptable du compte courant des ASC	96 527
Livret	
Caisse	
Total Trésorerie des ASC	96 527
Solde bancaire du compte courant des AEP	45 362
Ecriture non rapprochées des AEP	0
Solde comptable du compte courant des AEP	45 362
Livret	
Caisse	
Total Trésorerie des AEP	45 362
TRÉSORERIE TOTALE	141 889

6.3.5 Comptes de régularisation de Bilan

6.3.5.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont des produits qui concernent l'exercice, mais qui ont été perçus au cours de l'exercice suivant.

Le CSE ne comptabilise pas de produits à recevoir au 31/12/2024

6.3.5.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges ordinaires, dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
Voyages CAP VERT 2025	14 103
Abonnement CAFEYN 2025	8 515
<i>TOTAL ASC</i>	<i>22 618</i>
QR code du 1er janvier au 11 juillet 2025	75
<i>TOTAL AEP</i>	<i>75</i>
TOTAL CCA	22 693

6.4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.4.1 Fonds propres et réserves

Les CSE n'ont pas de capital tout comme les associations. Les réserves sont alimentées par l'affectation des excédents et des déficits antérieurs pour chacune des sections.

Les réserves du CSE s'élèvent au 31/12/2024 à **211 546 €**.

	2 024	2 023
Réserves ASC	77 102	82 405
RÉSULTAT DE L'EXERCICE ASC	35 511	- 5 302
Transfert réserves 10% de l'excédent	1 261	-
<i>Total Réserves ASC</i>	<i>113 874</i>	<i>77 102</i>
Réserves AEP	77 554	63 534
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AEP	21 379	14 020
Transfert réserves 10% de l'excédent	- 1 261	-
<i>Total Réserves AEP</i>	<i>97 672</i>	<i>77 554</i>
Total Réserves	211 546	154 656

6.4.2 État des dettes

Au 31/12/2024, les dettes du CSE s'élèvent à **10 082 €** et se répartissent de la manière suivante :

- **Autres dettes : 10 082 €**

Compte de liaison AEP	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Total ASC			
Compte de liaison AEP	10 082	10 082	
Total AEP			

TOTAL AUTRES DETTES	10 082	10 082	
----------------------------	---------------	---------------	--

Détail du compte de liaison AEP	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Abonnement Otium payé par ASC		5 089	
Remboursement ASC vers AEP		4 564	
Formation ELLISPE CE payé par ASC		4 200	
Billetterie Nouvelle payé par AEP	3 250		
Carte vacances et régularisation	520		
TOTAL	3 770	13 853	-10 082

6.4.3 Comptes de régularisation de bilan

6.4.3.1 Charges à payer

Les charges à payer sont des charges qui concernent l'exercice, mais qui seront réglées au cours de l'exercice suivant.

CHARGES A PAYER	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Colis de Noël	60	60	
Total ASC	60	60	
Frais ma carte vacances novembre et décembre	1 210	1 210	
Formation	450	450	
Frais de colis de Noël	1 336	1 336	0
Total AEP	2 995	2 995	

TOTAL CHARGES A PAYER	3 056	3 056	
------------------------------	--------------	--------------	--

6.4.3.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires, dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
Voyages 2025	33 194
TOTAL ASC	33 194
TOTAL AEP	-

TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	33 194
--	---------------

6.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Ressources de l'exercice		
Subvention de fonctionnement reçue de l'employeur	+	71 745
Subvention activités pérennes et fixe	+	73 896
Contribution ASC reçue de l'employeur	+	285 000
Sommes précédemment versées par l'employeur pour les chèques vacances	+	
Remboursement par l'employeur des primes d'assurance (responsabilité civile)	+	
Participations des salaires	+	92 903
Produits sur exercice antérieur	+	300
Produits exceptionnelles	+	6 818
Remboursement frais de déplacement direction	+	
Remboursement titres restaurant	+	
TOTAL DES RESSOURCES	=	530 662

6.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES RÉPARTIES

Il n'y a pas de charges réparties.

6.7 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS EN NATURE, CONVENTIONS PASSÉES ET AUX MISES À DISPOSITION

Il existe une convention de mise à disposition de personnel qui fait l'objet de refacturation par la direction.

L'entreprise met à disposition un local et le matériel nécessaire à l'exercice du mandat des élus conformément au Code du travail.

6.8 ENGAGEMENTS

Il n'existe aucune caution, prêt ou garantie apportée par le CSE.

6.9 TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Nom du fournisseurs	Secteur d'activité du fournisseur	Montant annuel TTC	Entité Liée	Détenion capitalistique	Convention écrite		Entité incluse dans le périmètre de consolidation	Observations
						Durée		
Otium	Cartes vacances	136 836	NON	NON	NON		NON	
ANCV	Chèques vacances	103 376	NON	NON	NON		NON	
Jouet Club	Noel enfants	18 111	NON	NON	NON		NON	
Fleurons	Colis de Noel	34 725	NON	NON	NON		NON	

7 GLOSSAIRE

AEP	Activités économiques et professionnelles, dénomination du budget de fonctionnement du comité social et économique par l'ANC
ANC	Autorité des normes comptables
ASC	Activités sociales et culturelles
BILAN	État financier qui synthétise à un moment donné ce que l'entité possède, appelé l'« actif » (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, appelées le « passif » (capital, réserves, crédits, etc.). Le bilan est l'un des documents composant les états financiers.
CAC	Commissaire aux comptes
COMPTE DE RÉSULTAT	État financier synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'un organisme, pour une période donnée, appelée exercice comptable.
CSE	Comité social et économique
CSEC	Comité social et économique central
CSEE	Comité social et économique d'établissement
FONCTIONNEMENT (BUDGET DE)	Le budget de fonctionnement se nomme aussi « AEP »

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE GESTION FINANCIÈRE



2024



**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
BOUYGUES TP Régions France**

ROLE DU CSE

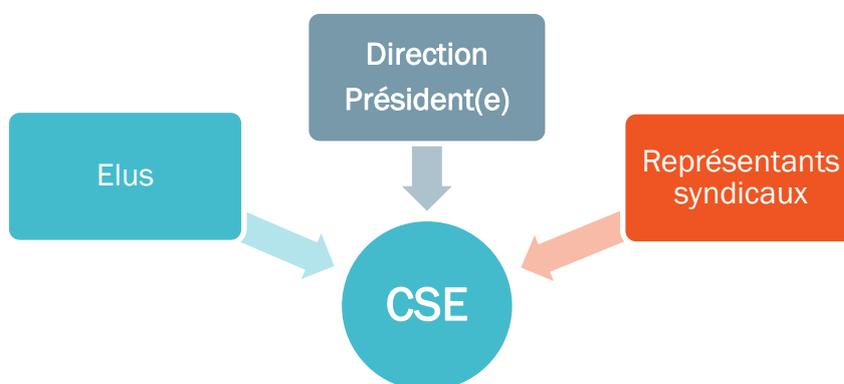
Historique des CSE

	1945 : création des CE	
	1982 : lois Auroux	Création du budget de fonctionnement 0,2% Elargissement des prérogatives Création du CHSCT
	1993 : loi quinquennale pour l'emploi	Première DUP
	2013-15	Loi LSE (BDES...), nouvelle DUP Obligations comptables 3 consultations (Comptes, social, stratégie)
	2018-19 : mise en place du CSE	Regroupement des instances Possibilité de Conseil d'Entreprise Ordonnances Macron

Le CSE a deux principales missions :

- **Une mission économique** : le comité est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.
- **Une mission sociale** : le comité est obligatoirement informé et consulté sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, l'égalité professionnelle, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel.

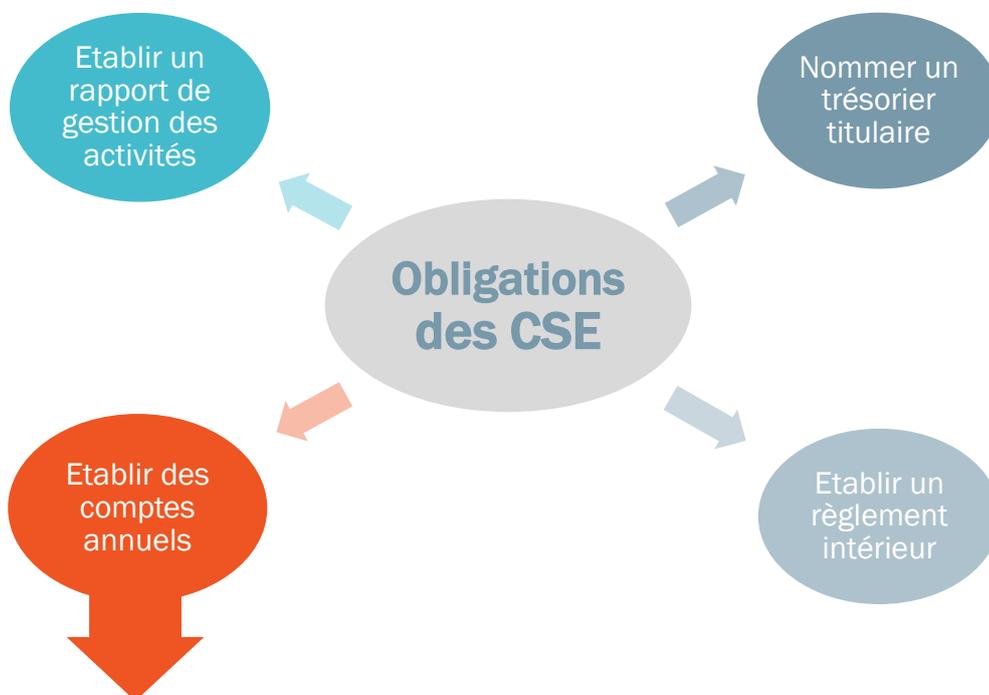
Le comité apporte sa contribution à la bonne marche de l'entreprise, il veille à l'amélioration du quotidien des collaborateurs et surtout il travaille en partenariat avec la Direction.



Les obligations du CSE

Depuis la loi du 5 mars 2014, le statut du CSE a changé. Il est soumis aux obligations comptables du code du commerce. La responsabilité du secrétaire et du trésorier a évolué, les représentants du CSE ont désormais une responsabilité pénale vis-à-vis des tiers.

Cette loi a instauré des contraintes légales et de transparence vis-à-vis des salariés, comme l'obligation de tenir une comptabilité, d'arrêter et de présenter les comptes et de communiquer aux salariés les informations relatives au CSE.



Obligations comptables suivant les ressources du CSE

Niveau ultra-simplifié :
Ressources CSE inférieures à 153k€

Niveau simplifié :
Ressources CSE comprises entre 153k€ et 3,1M€

Niveau normal :
Ressources du CSE supérieures à 3,1M€

VOTRE CSE :

L'ORGANISATION DU COMITE

LES MEMBRES DU CSE

MEMBRES TITULAIRES

FONCTION

1er collège : Compagnons/ETAM A, B, C, D

Béatrice LECLERC (CFTC)
Guillaume BRUGOT (CFTC)
Vincent LEFEBVRE (FO)
Kevin YSEAERT (FO)

Secrétaire

2eme collège : ETAM E, F, G, H

Christelle PETIPAS (FO)

3eme collège : cadres

Olivier MONFRAY (CFTC)
Camille ABRACHY (CFTC)
Éric DURIEZ (FO)

Trésorier

MEMBRES SUPPLÉANTS

1er collège : Compagnons/ETAM A, B, C, D

Mehdi ZEGHOUDI (CFTC)
Didier SARROUL (CFTC)
Mickaël DELORME (FO)

2eme collège : ETAM E, F, G, H

Elodie TERRENI (CFTC)
Virginie LUCAS (FO)

3eme collège : cadres

Hervé Dumas (CFTC)
Léo DAURIOS (CFTC)
Simon DENOVE (FO)

DELEGUES SYNDICAUX

Béatrice LECLERC (CFTC)
Christelle PETIPAS (FO)
Olivier MONFRAY (CFTC)

REPRESENTANTS SYNDICAUX

David DUPONT (CFTC)

REFERENT(E) HARCELEMENT

LUCAS Virginie
MONFRAY Olivier

LES COMMISSIONS DU CSE

Commission SSCT

PHILIPPART Jean-charles (Président)
LAHMAMOUCI Driss (Responsable de santé sécurité)
BRUGOT Guillaume
DAURIOS Léo
DUMAS Hervé
MONFRAY Olivier
LECLERC Béatrice
DEHOVE Simon
DUPONT David

Commission Formation

ABRACHY Camille
LUCAS Virginie
LECLERC Béatrice
DAURIOS Léo
DURIEZ Eric
SARROUL Didier

Commission Egalité Femme/homme

TERRENI Elodie
PETITPAS Christelle
DAURIOS Léo
DEHOVE Simon
DUPONT David

Commission Climat

LECLERC Béatrice
TERRENI Elodie
OUVRARD Antoine
DUPONT David
LEFEBVRE Vincent

Commission Handicap

LECLERC Béatrice
LUCAS Virginie

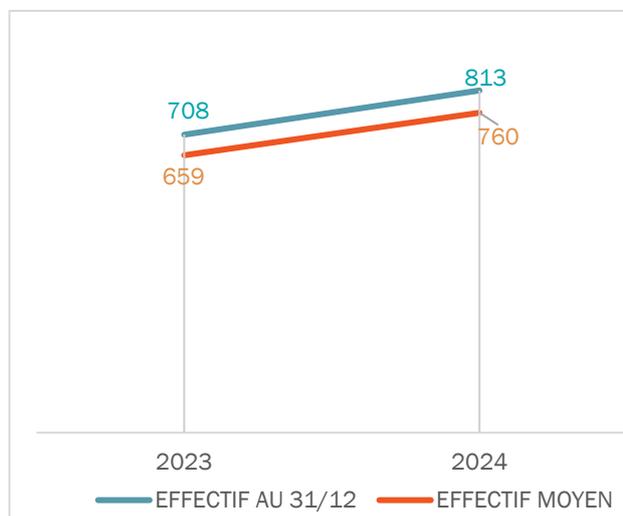
LES CARACTÉRISTIQUES DU CSE

FICHE D'INFORMATIONS AU 31/12/2024

Date élections	Du 27.06 au 5.07.2022
Durée du mandat	4 ANS
Nombre de Sièges titulaires pourvus / carence	9
Nombre de Sièges suppléants pourvus / carence	8
Nombre et rythme des réunions :	
Réunions ordinaires :	11/an
Réunions extraordinaires :	1 (à confirmer)
Réunions préparatoires :	0
Commissions et nombre des réunions	
Commission SSCT :	1/trimestre
Commission Egalité Femme/homme :	1/an
Commission Formation :	1/an
Commission Handicap :	1/an
Commission Climat :	1/an
Nombre d'heures de délégation :	
Heures légales de délégation :	20h/mois/titul. 24h/mois/DS + 10h suppléant CSSCT
Nombre de salariés du CSE :	0

LES CHIFFRES CLÉS :

Effectif de l'entreprise :



813 salariés → Effectif au 31/12/24

760 salariés → Effectif moyen 2024

Informations issues du bilan social.

Ressources :

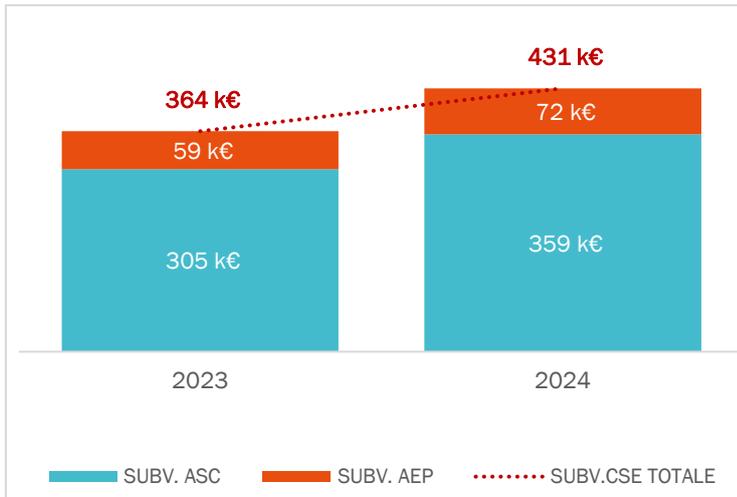
La contribution versée chaque année par l'employeur pour financer des institutions sociales du comité social et économique est fixée par accord d'entreprise.

A défaut d'accord, le rapport de cette contribution à la masse salariale brute ne peut être inférieur au même rapport existant pour l'année précédente ([Code du travail Art. L2312-81 à 84](#)).

Pourcentage et accord du CSE BOUYGUES TP Régions France

- La subvention de fonctionnement s'élève à 71 745 € et représente 0.2 % de la masse salariale 2024.
- Les subventions annuelles s'élèvent à 358 896 €
 - d'une part de la subvention servant à financer les activités pérennes variables gérées par le CSE, soit 285 000 € déterminé par le protocole d'accord annuel.
 - d'une part de la subvention servant à couvrir les activités pérennes fixes, pour lesquelles le CSE a délégué la gestion à la direction, soit 73 896 €

Graphiques d'évolution des subventions.



358 896 €

Subvention ASC

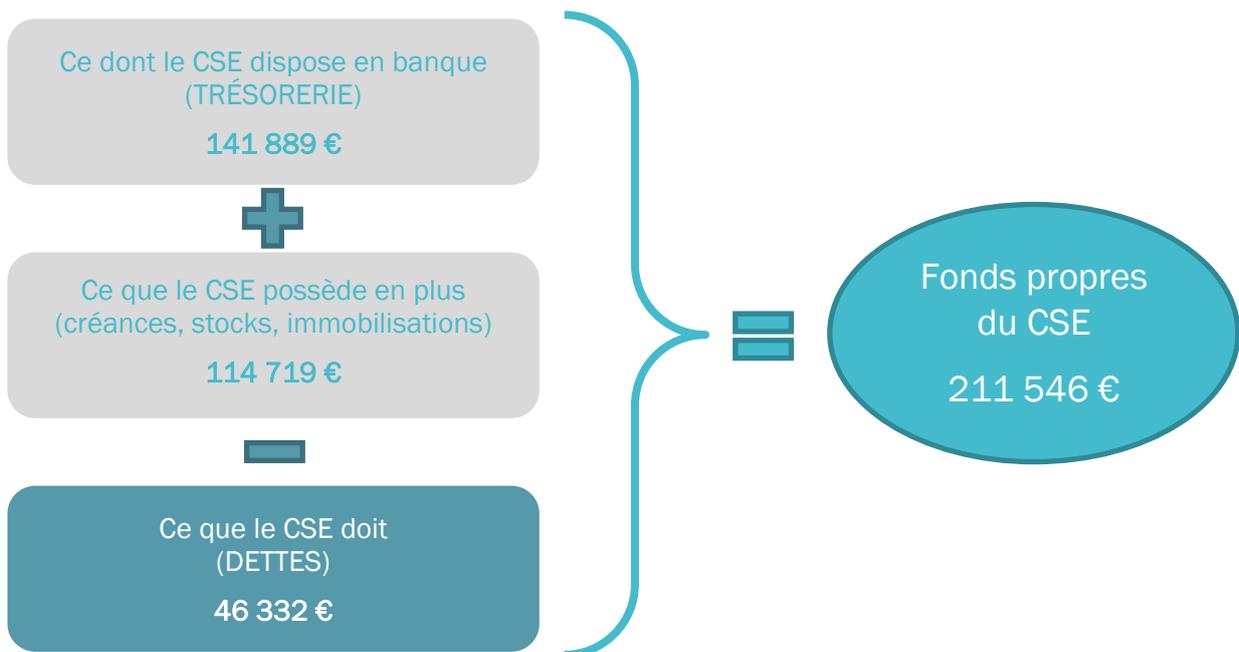
71 745 €

Subvention AEP

430 641 €

Total 2024

Les ressources du CSE

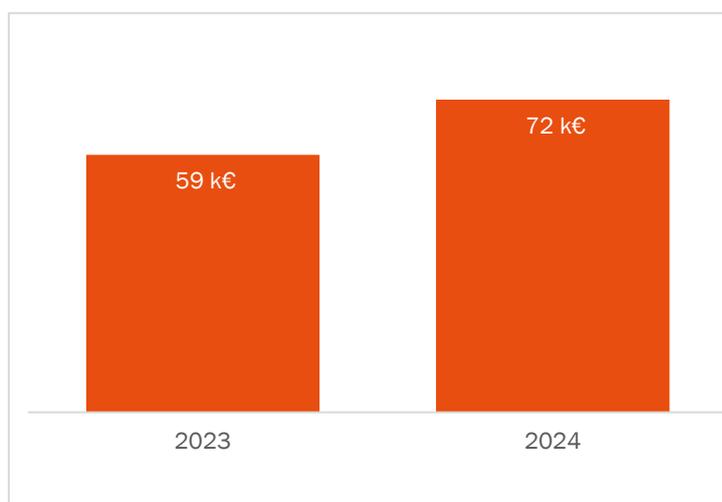


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le décret du 27 mars 2015 a fixé le contenu du budget des AEP :

- Les **activités d'expertise et les missions économiques** : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation.
- Les **dépenses relatives à la formation économique** des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement.
- Les **dépenses de communication** avec les salariés de l'entreprise.
- Les autres **frais de fonctionnement**.
- Le **montant éventuellement versé au CSE central**.

Évolution de la subvention des AEP

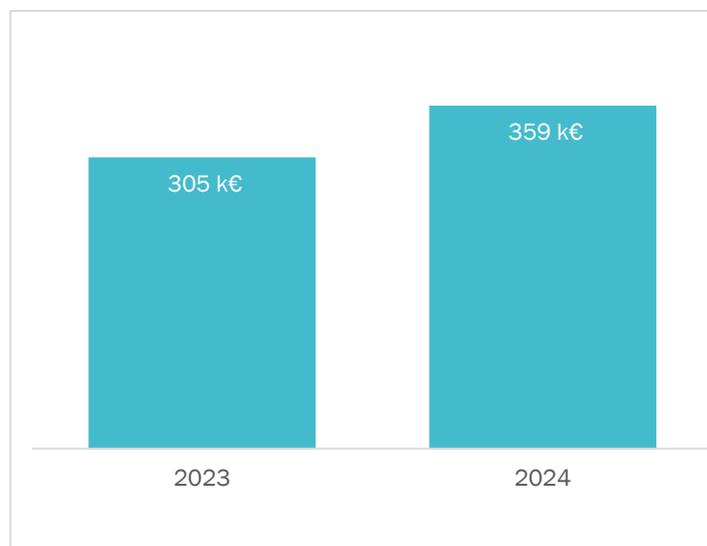


Les principaux postes de charges sont :

EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES	Types d'activités
Expert-comptable pour examen des comptes	Honoraires de l'expert comptables
FORMATION	Types d'activités
Formation	Formation des élus dans le cadre de leurs missions

LE BUDGET DES ASC

Évolution de la subvention des ASC

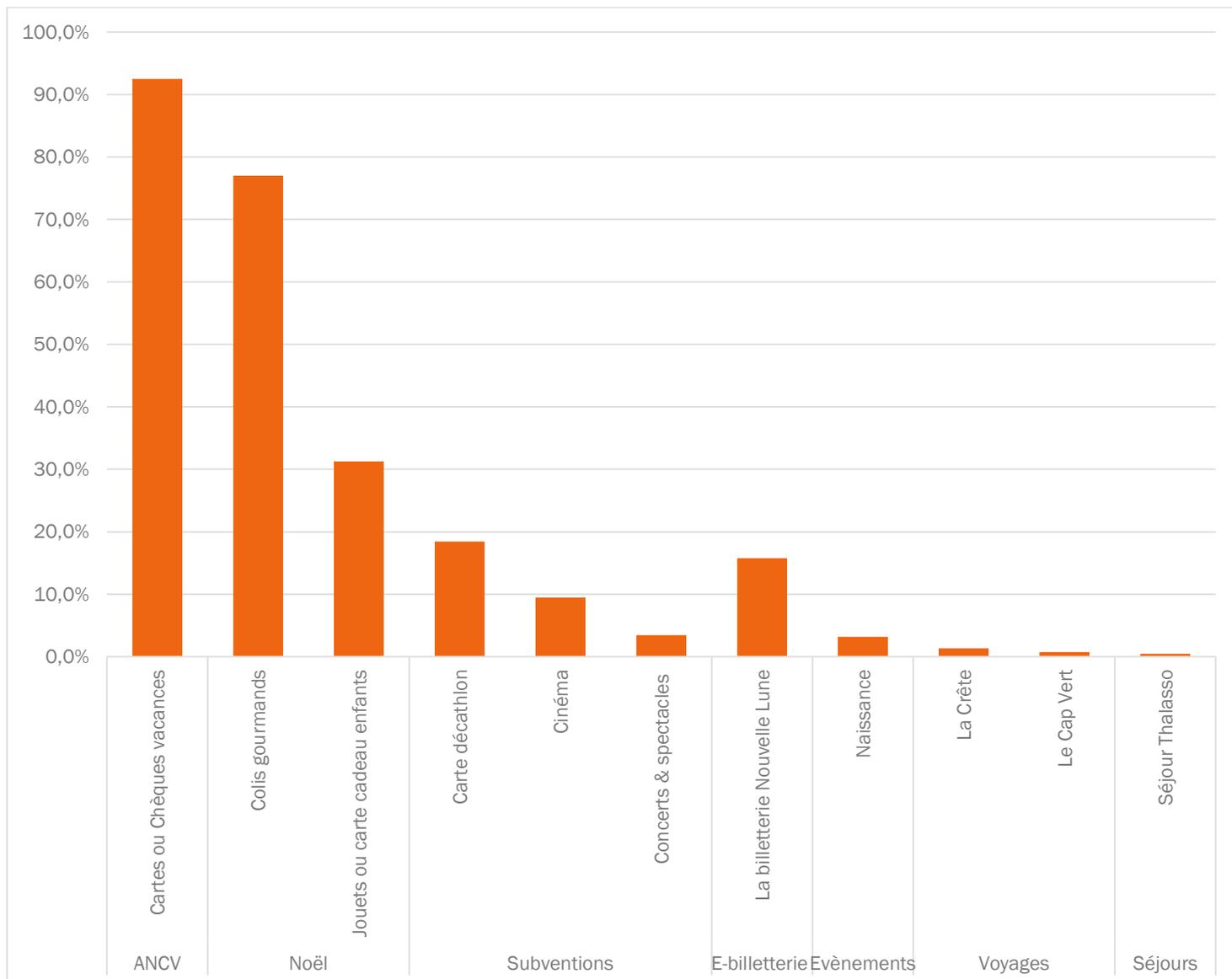


358 896 € Subvention ASC 2024

Activités proposées par le CSE en 2024

		Nbre de dossiers	Nbre de salariés bénéficiaires	% de salariés bénéficiaires (effectif au 31/12)
ANCV	Cartes ou Chèques vacances	752	752	92%
Noël	Colis gourmands	626	626	77%
	Jouets ou carte cadeau enfants	448	254	31%
Subventions	Carte décathlon	212	150	18%
	Cinéma	332	77	9%
	Concerts & spectacles	87	28	3%
E-billetterie	La billetterie Nouvelle Lune	789	128	16%
Evènements	Naissance	26	26	3%
Voyages	La Crête	21	11	1%
	Le Cap Vert	14	6	1%
Séjours	Séjour Thalasso	8	4	0,5%

% de salariés bénéficiaires par activité en 2024



Modalités d'attribution des ASC en 2024

Evènements	Naissance	Carte cadeau de 100€ par naissance. 21 naissances dans l'année 2024 et régularisation de 4 naissances de 2023. L'enfant doit être déclaré au service RH. Conditions d'attribution : le collaborateur doit être présent dans les effectifs à la naissance de l'enfant et à la distribution de la carte.
Noël	Colis gourmands	Du 7 au 20 octobre 2024. Chaque collaborateur a reçu un mail des Fleurons de Lomagne pour se connecter et faire son choix parmi 6 colis. Conditions d'ancienneté : Le salarié doit être présent dans les effectifs au début et à la fin de la campagne.
	Jouets ou carte cadeau enfants	Du 24.06 au 1er septembre 2024 : Ce qui représente 390 jouets & 275 cartes multi-enseigne (valeur 70 €). La subvention CSE est de 80€ par enfant. Conditions d'attribution : le collaborateur doit être présent en début et fin de campagne. L'enfant doit avoir - de 14 ans et être déclaré au service RH.
Voyages	La Crête	Inscription du 1er au 18 février 2024. (8 jours/7 nuits en ALL inclusive) Conditions d'attribution : pas de conditions d'ancienneté.
Séjours	Séjour Thalasso	À Banyuls-sur-Mer : inscription du 26.02 au 17.03.2024 Séjour de 2 nuits, 1/2 pension, 3 soins inclus, dates au choix du collaborateur. Inscriptions par formulaire. Paiement à la Thalasso, le CSE reçoit un bon d'échange nominatif valable 12 mois qu'il remet au salarié puis le salarié appelle la Thalasso pour réserver son séjour). Il n'y a pas eu de participation du CSE et les salariés ont réglé directement auprès du centre de thalasso. Conditions d'attribution : Le salarié doit être présent dans les effectifs au début et à la fin de la campagne.
ANCV	Cartes ou Chèques vacances	Participation du collaborateur selon les tranches de salaire et ajout d'une participation du CSE pour avoir un total de 400€. Conditions d'attribution : 3 mois d'ancienneté (hors mutation intra-groupe ou l'ancienneté ne s'applique pas). Le collaborateur ne doit pas être en période de préavis de départ de la société à fin février 2024.
E-billetterie	La billetterie Nouvelle Lune	Billetterie pour l'achat d'événements, parcs d'attractions, cinéma est mise à disposition des collaborateurs. Conditions d'inscription : Pour s'inscrire à cette billetterie, il faut demander le lien d'inscription au CSE.

Modalités d'attribution des ASC en 2024 (suite)

Subventions	Cinéma	Du 30 avril au 30 juin 2024 : La subvention CSE de 2,50€ par billet dans la limite de 25 € par an par collaborateur. Le collaborateur pouvait acheter jusqu'à 10 billets en allant sur la boutique Nouvelle Lune. Conditions d'attribution : Le salarié doit être présent dans les effectifs au début et à la fin de la campagne.
	Concerts & spectacles	Du 25.11 au 31.12.2024, cette offre était limitée à 4 billets par collaborateur, plafonnée à 100€ par an par collaborateur. Conditions d'attribution : Le salarié doit être présent dans les effectifs au début et à la fin de la campagne.
	Carte décathlon	Carte décathlon dématérialisée d'une valeur de 30€. La campagne a eu lieu du 1.10 au 30.11.2024, sur envoi d'un justificatif de sport de + de 30€ (facture, abonnement). Les bénéficiaires sont les collaborateurs et leurs enfants de - de 16 ans, déclarés au service RH. Conditions d'attribution : Le salarié doit être présent dans les effectifs au début et à la fin de la campagne.
	Skilléos	Contrat d'avril 2023 à mars 2024 ; Activation du compte des collaborateurs par code. Conditions d'attribution : à fin janvier 2024, pas de conditions d'ancienneté
	Cafeyn	Presse en ligne. Le collaborateur active son compte par code. Condition d'ancienneté : pas de condition d'ancienneté.

PATRIMOINE DU CSE

Nature des Immobilisations	Valeur brute 31/12/2023	ACQUISITIONS	CESSIONS	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements	Valeur NETTE 31/12/2024
Immobilisations incorporelles - Logiciel	49 797			49 797	49 797	0
Immobilisations incorporelles - Achat 01/10/2024		1 380		1 380	110	1 270
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL	49 797	0	0	49 797	49 797	1 270

ENGAGEMENTS EN COURS

Il n'existe aucune caution, prêt ou garantie apportée par le CSE.

CONTRIBUTIONS EN NATURE, CONVENTIONS PASSÉES ET MISES A DISPOSITION

Il existe une convention de mise à disposition de personnel qui fait l'objet de refacturation par la direction.

L'entreprise met à disposition un local et le matériel nécessaire à l'exercice du mandat des élus conformément au Code du travail.

TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Nom du fournisseur	Secteur d'activité du fournisseur	Montant annuel TTC	Entité Liée	Détenion capitalistique	Convention écrite		Entité incluse dans le périmètre de consolidation	Observations
						Durée		
Otium	Cartes vacances	136 836	NON	NON	NON		NON	
ANCV	Chèques vacances	103 376	NON	NON	NON		NON	
Jouet Club	Noël enfants	18 111	NON	NON	NON		NON	
Fleurons	Colis de Noël	34 725	NON	NON	NON		NON	